



Assurance Garde d'Enfant d'AG Insurance

Vous occuper au mieux de votre enfant

Déclaration de sinistre

Votre déclaration devra se composer de deux parties :

1 Une « **Déclaration de sinistre** » à remplir vous-même tous les cas

Une « **Attestation médicale** » à faire remplir par votre médecin en cas de maladie ou d'accident

OU

2 Une **Attestation** à faire remplir par le secrétariat de l'école ou du milieu d'accueil si les raisons de l'absence de l'enfant ne sont pas médicales (ex. : fermeture du milieu d'accueil suite à une épidémie, une décision de justice, une cause sanitaire...).

Une fois ces deux parties complétées, voici comment faire :

1. **Scannez** cette déclaration de sinistre, l'attestation du médecin et le rapport anatomopathologique
2. Rendez-vous sur www.vivay.be/contactez-nous
3. Remplissez le **formulaire de contact en ligne** en indiquant que votre déclaration de sinistre contient des informations médicales
4. Joignez votre déclaration de sinistre, l'attestation médicale et le rapport anatomopathologique scannés. Les documents contenant des infos médicales seront directement envoyées au médecin conseil d'AG Insurance.

>> Recevez un mail de confirmation de notre part dès que tout aura été envoyé.



Un problème technique lors de l'envoi de votre déclaration ?

Contactez-nous au +32 (0)2 664 70 60 du lundi au vendredi de 8 à 18 heures.
Ou envoyez un mail à medical@vivay.be

Partie à **remplir vous-même** :

Votre nom : Votre prénom :

Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant :

Date de naissance de votre enfant :/...../.....

Date de naissance de votre enfant :

Adresse de l'école ou du milieu d'accueil :

VIVAY est une marque commerciale d'AG Insurance (www.vivay.be).

AG Insurance (en abrégé AG) SA - Bd E. Jacquain 53, 1000 Bruxelles - www.ag.be - info@aginsurance.be - IBAN : BE13 2100 0007 6339 - BIC : GEBABEBB - RPM Bruxelles
TVA BE 0404.494.849 – Entreprise d'assurance belge agréée sous code 0079, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles.
Tous les contrats d'assurance sont soumis au droit belge.



Assurance Garde d'Enfant d'AG Insurance

Vous occuper au mieux de votre enfant

n° : Bte :

Code postal : Localité :

Votre numéro de votre contrat d'Assurance Garde d'Enfant :

Votre numéro de compte bancaire :

Le titulaire du compte :

Votre enfant est victime de :

Une maladie

Un accident

Survenu le / / à heures

Lieu de l'accident :

à la maison

sur la route

à l'école

au sport

autre :

Résumé des circonstances et des causes de l'accident :

.....
.....
.....

Y a-t-il eu un procès-verbal ?

Non

Oui, établi par la police de

N° du procès-verbal :

Une autre raison (ex. : épidémie dans le lieu d'accueil, grossesse à l'adolescence, raison sanitaire ou de justice...)

Brève description des circonstances conduisant à l'absence de votre enfant :

.....
.....
.....



Assurance Garde d'Enfant d'AG Insurance

Vous occuper au mieux de votre enfant

Pour les fermetures qui ne sont pas justifiées par un certificat médical (pour raisons sanitaires ou de justice par exemple), vous êtes tenu de nous informer du moment où vous avez une nouvelle solution de garde. L'assurance ne couvre que le laps de temps, de minimum 21 jours consécutifs, pour lequel vous n'avez pas de solution pour la garde de votre enfant. Toute rétention de cette information pourrait conduire au remboursement total des montants indument perçus de votre part.

Date et signature :

...../...../.....



Assurance Garde d'Enfant d'AG Insurance

Vous occuper au mieux de votre enfant

Clause Privacy

Les données à caractère personnel recueillies au moyen de ce document sont traitées par AG Insurance SA, ayant son siège social à 1000 Bruxelles, Boulevard Emile Jacqmain 53 en tant que responsable du traitement, conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ainsi qu'à la Notice Vie Privée d'AG Insurance sur le site web www.aginsurance.be.

Ces données à caractère personnel sont traitées pour l'exécution et pour la liquidation du contrat lié au présent document ainsi que pour les finalités mentionnées dans la Notice Vie Privée d'AG Insurance.

La personne concernée peut exercer ses droits relatifs au traitement de ces données au moyen d'une demande datée et signée accompagnée d'une photocopie recto verso de sa carte d'identité à envoyer par courrier à AG Insurance, Data Protection Officer, 1000 Bruxelles, Boulevard Emile Jacqmain 53, ou par email à : AG_DPO@aginsurance.be. Une réclamation peut le cas échéant être introduite auprès de l'Autorité de protection des données.